

# Elections 2017

## Les 10 propositions pour 2017-2022 de l'association Humanité et Biodiversité

### Pour une biodiversité mieux connue, mieux gérée et mieux partagée

*Humanité et Biodiversité* est une association loi 1901 présidée par Bernard Chevassus-au-Louis, Hubert Reeves en est président d'honneur. Elle est reconnue d'utilité publique, apolitique et non-confessionnelle, agréée par le ministère de l'Environnement et reconnue représentative pour prendre part au dialogue environnemental.

*Humanité et Biodiversité* mène une action de plaidoyer pour faire émerger dans la société les défis posés par l'érosion de la biodiversité et propose des solutions pour y faire face, en conciliant les besoins de nos sociétés et de la diversité du vivant. Notre credo « La biodiversité partout, avec tous et pour tous ».

Avec ses adhérents elle crée un réseau d'espaces favorables à la faune et à la flore, les Oasis nature.



Humanité et Biodiversité  
110 boulevard St Germain 75006 Paris  
Tel. 01.43.36.04.72  
contact : [sandrine.belier@humanite-biodiversite.fr](mailto:sandrine.belier@humanite-biodiversite.fr)  
Site : [www.humanite-biodiversite.fr](http://www.humanite-biodiversite.fr)

## L'enjeu de la biodiversité en 2017

Notre association, « **Humanité et Biodiversité** », n'a pas choisi son nom au hasard. Pour elle la biodiversité est un enjeu majeur, et cet enjeu ne se comprend que par son lien avec l'humanité. Dans ce nom, c'est le « et » qui donne son sens à l'ensemble. C'est ce que nous dit **Hubert Reeves** : « **La biodiversité c'est nous, nous et tout ce qui vit sur terre** ».

En 2017, la biodiversité ne peut plus se satisfaire d'une politique axée sur la sanctuarisation de quelques espaces remarquables, ou la protection de quelques espèces menacées, îlots préservés au sein d'un océan qui serait abandonné à la dégradation.

La première grande loi française de protection de la nature, en 1976, a eu des résultats positifs : les espaces protégés se sont développés, certaines espèces emblématiques (les chamois, les bouquetins, les grands rapaces...) ont vu leur population reprendre une progression réelle.

**Mais la situation globale continue à se dégrader** : l'artificialisation des sols se poursuit, que ce soit par les constructions ou par les changements d'usage des terrains agricoles, et les populations d'oiseaux communs régressent de façon inquiétante. Or la biodiversité, c'est bien sûr la diversité des formes vivantes, mais c'est aussi leur abondance, dont dépendent de multiples services écologiques : le « tissu vivant de la planète » évoqué par Robert Barbault apparaît trop souvent comme une étoffe usée dont on tenterait de recoudre les lambeaux, après l'avoir déchirée à maintes reprises.

La loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité constitue un progrès réel. **La volonté politique doit maintenant s'affirmer davantage, pour inverser les tendances négatives actuelles**. Il faut pour cela :

- ☞ faire vivre les outils mis en place par la loi, et notamment **l'Agence française pour la biodiversité**, en lui donnant les moyens nécessaires ;
- ☞ se préoccuper de **la biodiversité à toutes les échelles de territoire** : locale, régionale, nationale, européenne, parce qu'elle ne connaît pas de frontières administratives ou politiques ;
- ☞ travailler aussi **à toutes les échelles de temps**, du très court terme de nos projets immédiats au long terme de l'adaptation des espèces et des écosystèmes aux changements globaux ;
- ☞ **donner à la biodiversité sa vraie place dans le débat public** : celle d'un enjeu à intégrer en amont dans tous les projets, les programmes et les politiques publiques, et non celle d'actions réparatrices destinées à limiter, après coup, les inévitables dommages collatéraux d'autres politiques qui seraient traitées sans souci des enjeux environnementaux.

Pour que **la biodiversité soit prise en compte partout, par tous et pour tous**, ces actions n'aboutiront que par le dialogue ouvert, respectueux des idées et des responsabilités propres de chacun : l'organisation du débat politique nous apparaît donc comme essentielle, en cette matière comme en d'autres.



# Quatre convictions au cœur de nos propositions



## • Les ressources naturelles, des biens communs à mieux gérer

La mise en œuvre d'un véritable développement durable implique que les pouvoirs publics veillent à **la protection et à l'amélioration de biens communs** que les acteurs privés ne peuvent prendre en compte de manière satisfaisante, voire risque de dégrader. Il s'agit en particulier des ressources naturelles (**l'eau, les sols, le patrimoine génétique et la diversité des espèces, les paysages...**) mais aussi de biens communs qui dépendent du bon état de ces ressources naturelles, comme **la santé et l'alimentation** (tant en quantité qu'en qualité).

Nous sommes convaincus que ce capital naturel apparaîtra de plus en plus, au Nord comme au Sud, comme le fondement irremplaçable d'un véritable développement de nos sociétés.

Il est donc de **notre responsabilité de préserver, et même de développer ce capital que nous « empruntons » aux générations futures.**

## • Des écosystèmes sous tension

L'accumulation des atteintes à l'environnement (dérèglements climatiques, pollutions diverses, réduction de la biodiversité, changement de la répartition des espèces...) est susceptible de conduire avant le milieu du siècle, et peut-être à beaucoup plus court terme, à des **modifications brutales et imprévues des écosystèmes.**

L'effondrement de certains stocks de pêche, la réduction, voire l'annulation de la capacité de fixation de carbone par les forêts ou les océans (qui atténuent aujourd'hui la moitié du réchauffement potentiel de nos émissions de GES), sont des exemples déjà observés de ces basculements, qui auront des conséquences environnementales mais aussi économiques et sociales majeures.

Face à ces éventualités, **il est impératif d'agir dès maintenant**, sans attendre une meilleure connaissance de ces risques ou une hypothétique amélioration de la situation économique, d'autant plus que **l'inaction conduira à devoir engager plus tard des dépenses très supérieures pour prendre en charge des dommages que nous n'aurons pas voulu prévenir.**

## • D'insupportables inégalités environnementales

Le maintien et l'accroissement des inégalités, tant entre les pays qu'en leurs seins, constituent une situation moralement inacceptable et **qui menacent gravement la cohésion, voire l'existence même des sociétés humaines.**

**Les inégalités environnementales qui affectent souvent ceux qui sont déjà victimes d'inégalités économique, sociale ou culturelle, sont majeures.** On sait que, dans notre pays, ce sont les catégories défavorisées qui sont les plus exposées à des environnements dégradés ou qui ont moins accès à des espaces naturels de qualité.

**Lutter contre ces inégalités** ne peut se faire en misant sur la seule, et encore une fois hypothétique, croissance économique. Il s'agit donc **d'un objectif capital qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la société.**

## • L'impératif d'un dialogue renforcé

Nous sommes persuadés que la **poursuite et l'amélioration du dialogue environnemental** entre toutes les composantes de la société constitue une condition indispensable pour définir concrètement la manière de relever ce triple défi des changements globaux, des inégalités et de la gestion durable des biens communs.

**Ce dialogue environnemental est encore récent** mais est déjà riche d'expériences diverses (conférences environnementales, élargissement du conseil économique et social, comités et conseils divers) dont il convient de tirer les leçons pour progresser.



# Nos 10 propositions



## Connaissance et dialogue

*Mieux connaître notre biodiversité et permettre à tous d'être associés aux décisions qui la concernent doivent constituer le socle de toutes les actions.*

**Proposition 1 :** Renforcer, en mobilisant tous les acteurs, la connaissance de la biodiversité sur l'ensemble de notre territoire.

**Proposition 2 :** Améliorer la rigueur et l'efficacité du dialogue environnemental.

## Innovation, économie et emploi

*Deux mesures peuvent contribuer à favoriser une transition écologique et économique fondée sur la biodiversité.*

**Proposition 3 :** Supprimer les subventions les plus néfastes à la biodiversité et les réorienter vers des activités favorables à la biodiversité.

**Proposition 4 :** Créer et soutenir une fédération (cluster) interprofessionnelle des acteurs de la biodiversité.

## Espaces protégés

*Eléments essentiels de la préservation de la biodiversité, les espaces protégés doivent continuer à se développer, à se diversifier et à s'ouvrir à tous les acteurs.*

**Proposition 5 :** Développer des espaces de nature diversifiés, lieux de découverte et d'échanges autour de la biodiversité.

## Alimentation et santé

*L'alimentation et la santé sont deux préoccupations majeures des citoyens mais les liens possibles avec la biodiversité sont insuffisamment connus et, surtout, valorisés.*

**Proposition 6 :** Encourager des projets territoriaux et participatifs pour une alimentation de qualité et favorable à la biodiversité.

**Proposition 7 :** Développer une politique publique coordonnée sur les liens entre santé et biodiversité.

**Proposition 8 :** Mettre en place des projets territoriaux « biodiversité et santé » portés par des communautés d'acteurs.

## Urbanisme, énergie, climat

*Les politiques de l'urbanisme et de l'énergie ont des conséquences importantes sur la biodiversité ordinaire et, à l'inverse, celle-ci peut contribuer à des stratégies « gagnant-gagnant ».*

**Proposition 9 :** Réintroduire le « tissu vivant de la planète » au cœur des espaces urbains.

**Proposition 10 :** Traiter les enjeux de l'articulation énergie/climat en respectant la démocratie participative et en prenant en compte toutes les dimensions du développement durable.